Image not found or type unknown

Dommages et interêts sur nouvelle construction

Par **euskal75**, le **02/02/2012** à **17:37**

Bonjour,
Je suis un peu perdue et viens ici pour demander des premiers avis. J'ai un appartement à paris dans lequel je vis qui donne depuis toujours sur le toit d'un garage.Je n'ai aucun vis à vis et j'ai de la lumière qui entre par les fenêtres.
Une société a contacté le conseil syndical de la copropriété pour leur annoncer qu'ils avaient demandé un permis de construire et leur montrer les plans. De tout l'immeuble, je serai la seule génée (car au 1er étage). Je perdrai de la lumière et surtout j'aurais un vis à vis (sur la salle de bains et la cuisine).
Cette société m'a ensuite contactée en direct et m'ont "fait des ronds de jambe". Anormalement. Par exemple me proposer de changer mes fenêtres (qui sont certes très vieilles) de les opacifier etc...Ce qui m'a mis la puce à l'oreille. AI demandé un rendez vous au service urbanisme de Paris qui m'a reçue mais qui concrètement ne m'ont rien dit. Je suppose donc que la société respecte les distances à tenir entre les différents murs etc...
En revanche, plusieurs amis m'ont dit que systématiquement, dans ce genre cas, il était notoire que ces sociétés constructrices (promotteurs ? ici il s'agit une société de téléphonie très connue) prévoyaient systématiquement une "enveloppe" pour "calmer les ardeurs des riverains qui voudraient mettre des batons dans les roues de leurs projets... Il suffirait d'envoyer une lettre recommandée à la société dès l'affichage du permis de construire...
Bien entendu, il est hors de question que j'entre en guerre contre cette énorme société qui a les moyens et les avocats qu'il faut pour se défendre. Mais si ce qu'on m'a dit est vrai, je ne suis pas contre tenter de récupérer un peu d'argent de dommages et interêts, ne serait ce que pour compenser la perte de valeur de mon appartement dûe au futur manque de luminosité...
Avez-vous entendu parler de çà, et dans ce cas, comment faut il que je procède ?
Espérant que quelqu'un pourra me donner les premiers conseils...
Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés